

DEPARTEMENT DE L'AUBE

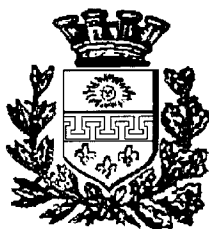
VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE

ARRONDISSEMENT DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NOGENT-SUR-SEINE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



27 mai 2026
2026-110

Date de la convocation

21.05.2026

Date de publication

21.05.2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 27

Certifié exécutoire

Nogent-sur-Seine,
le

Le Maire

Le vingt-sept mai deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le vingt et un mai deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Kenan SÜSLÜ donne pouvoir à Estelle BOMBERGER-RIVOT.

Absent excusé : Laurent LEVASSEUR.

Absente : Nathalie THIEBAULT.

Madame Marie-Claude GUELIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

**AVENANT À LA CONVENTION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

La Ville de Nogent-sur-Seine a conclu avec la société Union Nogentaise de Manutention une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour l'occupation et l'exploitation du Port fluvial de l'Aube.

Cette convention a pris effet le 1er septembre 2021 pour une durée initiale de cinq ans, avec une échéance fixée au 31 août 2026.

Le projet d'avenant soumis à la commission a pour objet de prolonger cette convention d'une durée d'un an, soit jusqu'au 31 août 2027.

Cette prolongation est justifiée par l'attente de la décision relative aux EPR et par la nécessité de préparer une procédure de sélection préalable en vue de l'attribution d'une future convention.

L'avenant ne modifie pas l'objet de la convention, ni son titulaire, ni les conditions générales d'exploitation du port.

Il porte uniquement sur la durée de la convention et constitue donc une mesure transitoire. Cette prolongation permet d'assurer la continuité de l'exploitation du port et d'éviter une vacance d'occupation du domaine public.

Le projet rappelle utilement que le titulaire ne dispose d'aucun droit au renouvellement de la convention.

Il précise également que les effets de la convention cesseront de plein droit à son expiration.

Il conviendra de mettre à profit cette année supplémentaire pour préparer la future procédure d'attribution.

La Ville devra notamment veiller à définir précisément les obligations du futur occupant, les conditions financières, les obligations d'entretien, de sécurité et de gestion du site. La prolongation proposée apparaît limitée, justifiée et proportionnée au regard des enjeux de continuité d'exploitation et de préparation de la future convention.

Monsieur Laurent LEVASSEUR quitte momentanément la séance et ne prend pas part.

Après en avoir délibéré,

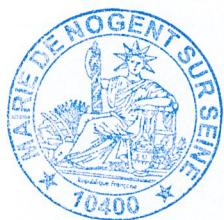
Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial ;
- autorise Madame le Maire, ou l'Adjoint s'y substituant, à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.

Membres ayant voté pour : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,



Le Maire,

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,

Marie-Claude GUELIN